

Québec, le 10 décembre 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à la pétition qui a été déposée à l'Assemblée nationale par la députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré, M^{me} Émilie Foster, et qui a été signée par 29 pétitionnaires en lien avec le site du 350, rue Saint-Édouard à Saint-Urbain, dans la MRC de Charlevoix.

D'emblée, je vous informe que le site en question fait l'objet depuis plusieurs années de suivis par la direction régionale concernée du ministère de la Sécurité publique (MSP) et ses partenaires, puisque le terrain est sujet à des épisodes d'érosion, lesquels ont causé des glissements de terrain.

À titre indicatif, des visites sur les lieux ont été effectuées à plusieurs reprises par des représentants du MSP et le site a été expertisé par le ministère des Transports du Québec, qui a recommandé des mesures de sécurité au propriétaire des lieux (périmètres de sécurité, etc.). Les rapports produits depuis 2009 ont été dûment communiqués à la Municipalité et au propriétaire.

Il est à noter que le Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistre réel ou imminent (PGIAF), administré par le MSP, ne peut être mis en œuvre que si une résidence principale est en imminence de mouvement de sol, les pertes de terrain n'étant pas admissibles au programme.

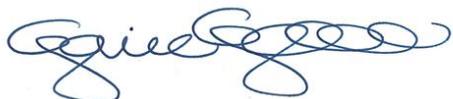
... 2

Par ailleurs, comme des conduites municipales sont situées à proximité du terrain, le MSP a tenu, le 21 avril dernier, une rencontre d'information sur les modalités du Cadre pour la prévention de sinistres (CPS) avec la municipalité de Saint-Urbain. En date du 29 septembre 2021, le MSP n'avait pas reçu de demande officielle de la part de la Municipalité pour du soutien technique ou financier en vertu de ce programme.

Dans tous les cas, le MSP demeure disponible pour accompagner la Municipalité dans sa préparation municipale face aux sinistres et pour traiter, selon les processus en vigueur, toute demande qui lui serait faite en vertu du CPS.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de la Sécurité publique,



Geneviève Guilbault

N/Réf. : 2021-13352